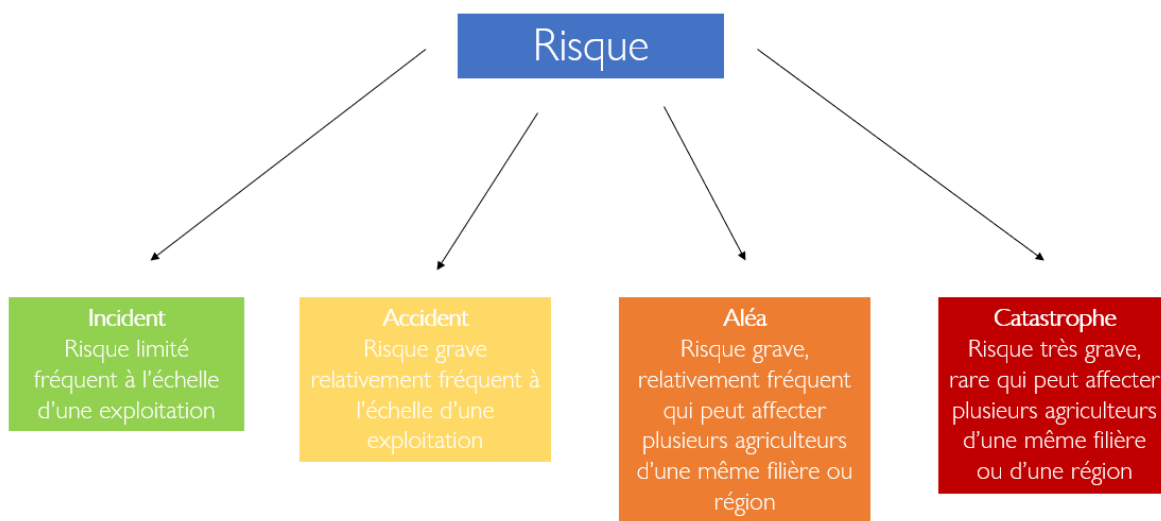


3. Développer une complémentarité d'outils de gestion de l'ensemble des risques qui pèsent sur une exploitation

Constats

L'agriculture française est dans une situation de fragilité sans précédent, dans un contexte de libéralisation des marchés, d'instabilité des politiques agricoles, de changement climatique et de crises sanitaires. Ce climat général rend les jeunes agriculteurs d'autant plus sensibles aux risques compte tenu des investissements conséquents réalisés dans le cadre d'une installation et peuvent avoir des conséquences importantes sur l'avenir de l'entreprise : absence du chef d'exploitation, perte de marchés, endettement, etc.

Un risque est un évènement aléatoire, identifiable et anticipable, pouvant venir perturber le fonctionnement d'une exploitation agricole de façon ponctuelle ou durable. Son intensité varie selon des facteurs internes ou externes à l'exploitation. Les risques peuvent s'additionner et/ou se multiplier. Il existe une typologie des risques.



Pour définir sa stratégie d'entreprise, l'agriculteur doit intégrer tous les risques susceptibles de peser sur son exploitation. Les risques identifiés sont de plusieurs natures :

- Les risques impactant la production (risque climatique ; risque sanitaire ; environnemental par exemple)
- Le risque de prix ou de marché
- Le risque institutionnel
- Le risque financier
- Les risques humains et personnels
- Le risque patrimonial et fiscal
- Le risque sociétal et médiatique
- Le risque numérique

Ces risques rendent complexe toute prise de décision. Cela induit, selon la personnalité et la situation de chaque exploitant, mais aussi selon son environnement (zone vulnérable, zone défavorisée, zone AOC/AOP, zone de montagne, etc.), des stratégies d'exploitation différentes pour faire face aux risques, façonnant un paysage agricole très varié.

Dans son Rapport d'orientation 2017 « [Anticipons aujourd'hui pour gérer les risques demain](#) » JA a souhaité donner une vision ambitieuse de la gestion des risques agricoles afin de répondre à de multiples défis, notamment les risques impactant la production, le risque de prix ou de marché et les risques humains et personnels, permettant de maintenir le modèle d'installation viables, vivables et transmissibles et l'agriculture familiale promu par JA, ce rapport plaide pour une meilleure implication de la profession, plus d'outils de prévention, de protection des productions et des revenus agricoles et pour une fiscalité avantageuse. Il est indispensable d'appréhender ces outils de manière complémentaire afin de permettre à un maximum d'agriculteurs et un maximum de filières de trouver une ou plusieurs solutions de gestion à leurs risques.

Développer une culture de la gestion des risques fondée sur la prévention, la formation et la gestion

Définir une stratégie ambitieuse à l'échelle européenne

Pour sécuriser le revenu des agriculteurs, la PAC, en premier lieu, a un rôle primordial et doit permettre le renforcement et le développement d'outils de gestion face à l'ensemble des risques climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques. Ils doivent être fortement incitatifs (associant des mécanismes publics et privés et sécurisant la capacité d'entreprendre des agriculteurs), complémentaires, et financés par une réorientation progressive du budget actuel des aides découplées (tout en conservant un soutien de base) :

- Renforcer les outils assurantiels, et les rendre plus attractifs, pour lutter contre les aléas climatiques ;
- Renforcer les fonds de mutualisation pour gérer à la fois les risques sanitaires et environnementaux (renforcement du FMSE notamment en créant d'autres sections), climatiques, mais également les aléas économiques en vue de sécuriser son revenu (Fonds de mutualisation intégrant un outil de stabilisation des revenus) ;
- En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, mettre en place un dispositif de correction des fortes variations du cours des matières premières, entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre.

Au-delà de la PAC, le volet fiscal ne doit pas être sous-estimé. Nous proposons la mise en place d'une Dotation unique épargne et transmission (DUET) qui aura vocation à aider l'agriculteur tout au long de sa carrière afin de constituer une épargne de précaution défiscalisée. La création de la dotation pour épargne de précaution est une première étape. Il est désormais nécessaire d'en permettre sa cession pour faciliter la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur.

Renforcer la formation et la prévention

Formation : La gestion des risques ne peut s'envisager sans avoir développé au préalable des formations solides pour sensibiliser les agriculteurs à l'anticipation et la gestion des risques. Il est indispensable de systématiser les formations à la gestion des risques dans le cadre de la formation initiale et de se former tout au long de la vie grâce à une offre de formation renouvelée, mieux adaptée.

Prévention : Autre point clé, la prévention doit être la première étape de la gestion. Selon les filières et les régions, des outils techniques peuvent être mis en place sur une exploitation. Les pouvoirs publics doivent soutenir et encourager les investissements de prévention sur les exploitations pour gérer les risques agricoles. Les jeunes agriculteurs ayant investi dans des outils de prévention (irrigation, filets anti-grêle, diversification des assolements, etc.) doivent pouvoir bénéficier d'un avantage financier par exemple sur la cotisation d'assurance en gardant les mêmes niveaux de garanties.

JA souhaite qu'un plan de gestion des risques soit rendu obligatoire pour tout projet d'installation. Il orientera le jeune installé vers les outils de gestion adaptés à sa situation, incitant fortement à souscrire à au moins un outil en lien avec le maintien d'une production ou d'un revenu suffisant.

JA acteur de la réforme de la gestion des risques climatiques

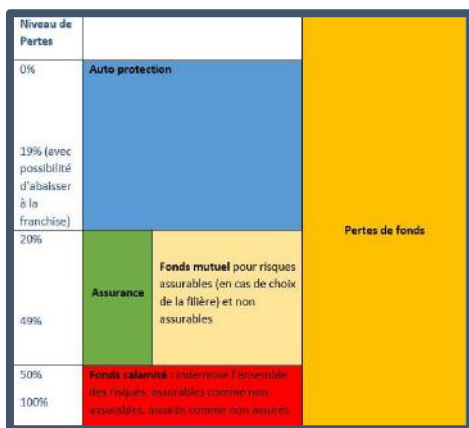
Les risques climatiques prennent aujourd'hui de plus en plus d'ampleur. Ils impactent les exploitations sur les volumes, la qualité des produits et les fluctuations de prix sur les marchés. Les exploitations spécialisées sont plus sensibles aux événements climatiques. Il faut également prendre en compte les effets du changement climatique et l'augmentation des épisodes climatiques défavorables d'ampleur inhabituelle dans la rénovation de la politique de gestion des risques climatiques.

Par ailleurs les outils de gestions des risques climatiques démontrent aujourd'hui leurs limites. Le Ministre de l'agriculture a lancé le 31 octobre 2019 une concertation sur la réforme de la gestion des risques climatiques. JA rappelle ici les propositions formulées dans le cadre de ce chantier :

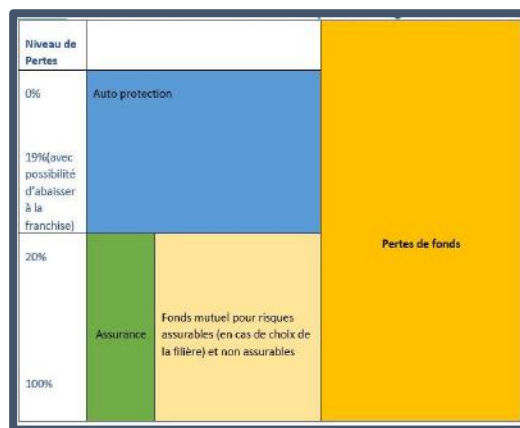
- **Renforcer la prévention et la formation** : L'investissement dans la prévention et le développement de la R&D sont un enjeu pour mieux appréhender les risques climatiques demain. Au-delà des investissements il est nécessaire d'accroître la formation des agriculteurs, et ce dès le plus jeune âge, afin de leur permettre d'appréhender au mieux les risques, particulièrement climatiques.

- Rénover les outils d'indemnisation :** Le régime des calamités comme le régime assurantiel doivent être rénovés en profondeur. En matière d'assurance récolte, nous sommes favorables à ce que les contrats d'assurance soient mutualisés avec un maximum d'assurés afin de répartir le risque et pérenniser le fonctionnement du système assurantiel sur tout le territoire. Il est nécessaire de faire évoluer la moyenne olympique à 10 ans et d'augmenter le subventionnement à 70% avec une prise en charge avantageuse pour les jeunes agriculteurs par exemple. Jeunes Agriculteurs propose deux scénarios relatifs à l'articulation des outils de gestion des risques climatiques :

Scénario 1 : l'assurance et le fonds mutuel prennent en charge l'intégralité des pertes moyennes. Un fonds national « calamités » prendrait en charge l'indemnisation de l'intégralité des pertes catastrophiques

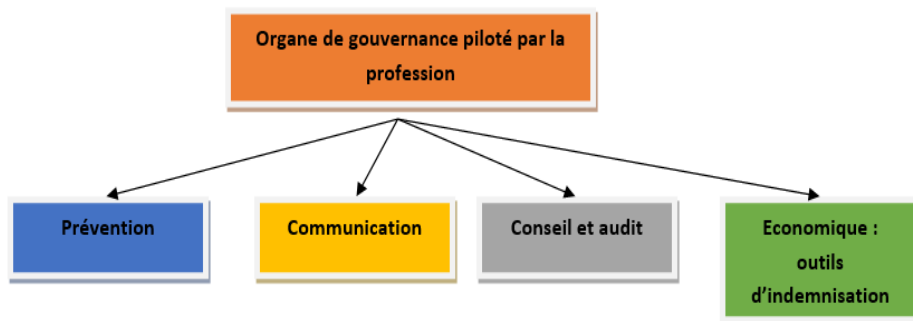


Scénario 2 : l'assurance ou le fonds mutuel prend en charge l'indemnisation de l'intégralité des pertes moyennes. L'Etat intervient ici pour réduire les coûts d'accès aux outils d'indemnisation



C'est une boîte à outils la plus complète possible qui doit être apportée aux exploitants agricoles. L'Europe et l'Etat ont un rôle majeur à jouer, notamment dans le financement des outils.

- Rénover la gouvernance de la gestion des risques climatiques :** Afin de rééquilibrer les forces, nous proposons de remplacer le CNGRA par un nouvel organe de gouvernance avec des missions étendues. La gestion des risques climatiques ne doit plus aujourd'hui se limiter à l'étude et l'indemnisation de dossier de calamités agricoles, ni même à la validation de cahier des charges d'assurances récoltes. Cette mission relative aux outils d'indemnisations doit être complétée par, d'une part, une mission relative à la prévention et, d'autre part, des missions axées sur la communication, le conseil et l'audit.



Nos propositions sur la gestion des risques dans notre Rapport d'Orientation 2017

